

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM
A8	Servitudes résultant des travaux de boisement et reboisement exécutés par l'administration	Contrat FFN	Boisements aidés par l'Etat	Gestion ONF
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	DRAC/UDAP http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Action-culturelle-et-patrimoine http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Foire-aux-questions/Foire-aux-questions/Acces-a-la-liste-des-monuments-historiques-inscrits-ou-classes http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Cartographie-du-patrimoine		
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Arrêté préfectoral du 19.03.1985 (révision en cours) Arrêté préfectoral du 04.02.2010 modifié le 18.05.2010 Arrêté préfectoral du 19.02.1998	Captages de Tizon et Saudrais à Landujan et La Chapelle du Lou du Lac Captage des Drains de l'Asnière, de la Loge et de la Prairie-Journaux Captage de la Ville Chevron (Le Meu) à Mordelles	ARS Voir arrêtés joints
PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation	Arrêté préfectoral du 20.10.2005 Arrêté préfectoral du 10.12.2007	PPRi du Meu, du Garun et de la Vaunoise PPRi du Bassin de la Vilaine en Région Rennaise, Ille et Illet	DDTM
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers.		COMMUNE ou SYNDICAT

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes expresses et des déviations d'agglomération	RN12		DIR OUEST
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz	DUP	Canalisation de transport de gaz	GRTgaz Service Travaux Tiers et Urbanisme – Site Nantes 10, quai Emile Cormerais CS 10002 44801 ST HERBLAIN
	Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé	Arrêté préfectoral du 19.01.2017	Zones de danger aux abords des canalisations de transport de gaz	DREAL Bretagne
	Le réseau de distribution n'a pas obligatoirement à figurer sur le plan des SUP. Il constitue toutefois une bonne information sur la desserte par cette énergie			GrDF - Direction Territoriale 95, Bd. Voltaire Monselet 1 - BP 40718 35007 RENNES Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution Réseau HTB transport	ENEDIS 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex RTE – Réseau de Transport d'Electricité GMR Bretagne (Groupe Maintenance Réseaux) 1, rue AMPERE Zone de Kerourvois Sud 29500 ERGUE GABERIC

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État.			FRANCE TELECOM DGAR/CA RS BL ORANGE QUIMPER 11, avenue Miossec 29000 QUIMPER SGAMI-OUEST 28, rue de la Pilate 35207 RENNES Cedex 2 Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes Base des Loges - BP 40202 8, av. du Président Kennedy 78100 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE DÉFENSE DE RENNES DSE/BSI Quartier Margueritte – BP 20 35998 RENNES Cedex 9
PT3	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications.	Conventions de servitudes		
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Article 6 du décret du 30.10.1935	Ligne Rennes – Brest	S.N.C.F.
T4 T5	Servitude aéronautique de dégagement et de balisage de l'aérodrome de Rennes Saint Jacques	Arrêté ministériel du 25.11.1987	Protection de l'aérodrome (commune concernée : Talensac)	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cedex

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relatives aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation + LFR57	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cedex